



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
COMMUNE DE BUTRY-SUR-OISE  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 03 DECEMBRE 2020

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :
	Nombre de conseillers en exercice :	19
27/11/2020	Nombre de conseillers présents	17
	Nombre de conseillers représentés :	2
	Nombre de conseillers votants :	19

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TROIS DECEMBRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 03 décembre 2020, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 27 novembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 novembre 2020.

Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance à 18h30
- Fait procéder à l'appel des présents et donne connaissance des pouvoirs remis

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Philippe PRIOUX, Mme Virginie CABUROL, M. Arnaud LORENZI, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, Mme Juline GARNAVULT, M. Denis KLETZLEN-BODES, Mme Catherine AZE, M. Robert ESPECEL, Mme Sylvie AMBLAS, M. Éric RETHORE.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

Mme Khadija RAMDANE, qui a donné pouvoir à Monsieur NOËL, Maire.

M. Benoît DUMONT, qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe PRIOUX, adjoint au Maire, du point 1 au point 3.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Philippe PRIOUX



## Le Conseil Municipal :

### 1. APPROBATION DES PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2020

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 26 octobre 2020.

### 2. DCM2020080 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Adopte** le règlement intérieur tel que présenté en annexe.

### 3. DCM2020081 – CREATION DE LA CAISSE DES ECOLES

À la majorité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Décide** de créer la Caisse des Écoles

↳ **Désigne** les membres qui la composeront tels que mentionnés dans le tableau ci-après :

Représentants de la commune	Membres élus	Membres de droit
(1) <b>Claude NOËL</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Géraldine DUVAL</li><li>• Jacqueline CARIMALI</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sonia DHONT</li><li>• Juliette REY</li><li>• Christiane NOËL</li><li>• Jocelyne PRIOUX</li></ul>	(1) Inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant (1) Délégué du préfet

(1) Membre de droit

### 4. DCM2020082 – FIXATION DES TARIFS FUNERAIRES - CIMETIERE

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Décide** d'abroger la délibération du 29 août 2008 fixant les tarifs des taxes funéraires et des concessions, ainsi que la délibération n°27-2011 du 17 juin 2011 déterminant les tarifs du columbarium.

↳ **Fixe** les taxes funéraires comme suit :



## Séance du Conseil Municipal du 03 décembre 2020

- o Taxe municipale d'inhumation : 20 €
- o Utilisation du caveau provisoire : 15 € /jour

↳ **Adopte** les tarifs applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et tels que définis dans le tableau ci-après :

		Tarif actuel	Proposition nouveau tarif
Concession 2 m x 1 m	Durée 15 ans	150 €	225 €
Concession 2 m x 1 m	Durée 30 ans	250 €	350 €
Case Columbarium (2 urnes)	Durée 15 ans	335 €	450 €
Case Columbarium (2 urnes)	Durée 30 ans	670 €	850 €

↳ **Décide** qu'1/3 du prix d'achat d'une concession traditionnelle ou columbarium sera reversée au CCAS.

↳ **Décide** que ces tarifs seront révisés chaque fin d'année civile pour l'année civile suivante.

↳ **Dit** que les recettes liées à ces nouveaux tarifs seront versées sur le budget de la ville et du CCAS.

### 5. DCM2020083 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Adopte** la Convention Territoriale Globale telle que jointe en annexe avec la CAF du Val d'Oise.

↳ **Autorise** le Maire à signer ladite convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

### 6. DCM2020084 – AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE

À la majorité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 18
- Voix contre : 0
- Abstention : 1

Le Conseil Municipal :

↳ **Décide** de valider l'avenant de fourniture de repas en liaison froide pour les élèves de l'école élémentaire et maternelle, centre de loisirs et à destination des adultes.

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents et pièces afférents à ce dossier.

↳ **Dit** que cet avenant est établi pour une durée de 6 mois du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 août 2021, avec la société ARMOR CUISINE.



- ↳ **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- ↳ **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

## 7. DCM2020085 – FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE

À l'unanimité membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Décide** d'abroger la délibération n° 2014/103 en date du 16 octobre 2014.

↳ **Adopte** les tarifs annuels tels que définis dans le tableau ci-après :

	Entreprises butryotes	Entreprises extérieures
1/8 de page – 10,5×7,5	125 €	250 €
1/4 de page 10,5×15	250 €	500 €
1/2 de page 21×15	500 €	1 000 €
1 page 21×29,7	1 000 €	2 000 €

## 8. DCM2020086 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU VAL D'OISE

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **N'émet** aucune remarque particulière sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise.

## 9. DCM2020087 – MISE EN PLACE ET INDEMNISATION DES ASTREINTES

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :



- ↳ **Décide** de mettre en place des périodes d'astreintes, afin d'être en mesure d'intervenir en cas d'événement climatique sur le territoire communal (neige, verglas, inondation, etc.) / dysfonctionnement dans les locaux communaux, équipements ou sur l'ensemble du territoire (suite à un accident, en cas de manifestation locale, etc...)
- ↳ **Dit que ces astreintes seront organisées : sur la semaine complète du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars et prévues à la demande du Maire, dans le respect du délai de prévenance.**
- ↳ **Fixe** la liste des emplois concernés comme suit : Responsable du service technique, agents techniques polyvalents.
- ↳ **Fixe** les modalités de compensation des astreintes et interventions comme suit :  
La rémunération des astreintes sera effectuée par référence au barème en vigueur au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable pour les agents relevant de la filière technique et du Ministère de l'Intérieur pour les agents relevant des autres filières.
  - ↳ En cas d'intervention, les agents de la filière technique percevront les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes sur présentation d'un état détaillé comportant notamment l'origine de l'appel, motif de sortie, durée et travaux engagés
  - ↳ En cas d'intervention, les agents **ne relevant pas** de la filière technique percevront les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes sur présentation d'un état détaillé comportant notamment l'origine de l'appel, motif de sortie, durée et travaux engagés / se verront octroyer un repos compensateur.
- ↳ **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

### 10. DCM2020088 – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLU

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Décide** d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- ↳ **Indique** que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Butry-sur-Oise durant un mois.
- ↳ **Dit** que la présente délibération accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture au titre du contrôle de légalité.
- ↳ **Précise** que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie).



## 11. DCM2020089 – CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE L'ISLE ADAM-PARMAIN (SIPIAP) ET LA COMMUNE DE BUTRY-SUR-OISE

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

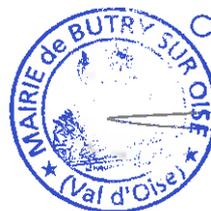
Le Conseil Municipal :

- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal de la Piscine de l'Isle-Adam Parmain (SIPIAP) pour l'année scolaire 2020/2021.
- ↳ **Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

## 12. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire (du n° DEC\_2020\_01 du 12.11.2020 au n° DEC\_2020\_04 du 24.11.2020) en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Claude NOËL



**Le Groupe "Union pour Butry"** M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Philippe PRIOUX, Mme Virginie CABUROL, M. Arnaud LORENZI, Mme Khadija RAMDANE, M. Benoît DUMONT, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, Mme Juline GARNAVAULT, M. Denis KLETZLEN-BODES

**Le Groupe "Bien vivre à Butry"** : Mme Catherine AZE, M. Robert ESPECEL, Mme Sylvie AMBLAS, M. Éric RETHORE